

SBR/AKM

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1269 DU 14 JUIN 2005
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : *Commissionnaire en douane agréés pour le dédouanement des boissons alcooliques, tabacs et cigarettes.*

Réf. : - Additif à la circulaire n° 1269 du 09 mai 2005.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers, que la liste des commissionnaires en douane autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, de tabacs et cigarettes est complétée ainsi qu'il suit :

- Société africaine de transit et de manutention en Côte d'Ivoire (SATEM-CI).

La présente circulaire qui complète ma circulaire n° 1269 du 09 mai 2005 est d'application immédiate.

AMPLIATIONS :

- MEF/DIR/CAB
- DIR.Recettes Douanières
- SYND - Transit A/C SAGA-CI
- SYNATRANS
- FINIS-CI
- P.A.A
- Toutes Directions Douanes.

